

# **Politique de l'architecture, éducation et soutenabilité**

## **plan 2008 - 2012 pour l'enseignement supérieur et la recherche en architecture**



janvier 2008

Collège des directeurs des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture  
DAPA / DA / Sous-direction de l'enseignement et de la recherche architecturale

# Sommaire

page 2 **Présentation**

## **I. À QUOI SERVENT L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE EN ARCHITECTURE ?**

### **A. L'architecture : l'enjeu d'une politique publique rénovée**

page 7 1. L'architecture est une composante majeure du développement durable  
page 8 2. Une demande sociale de plus en plus forte  
page 10 3. Un besoin d'architectes manifeste

### **B. Une réforme de l'enseignement et de la recherche pour relever les nouveaux défis de notre société**

page 11 1. Les enjeux de la réforme LMD de l'enseignement de l'architecture  
page 13 2. Le réseau des écoles pour structurer et valoriser l'architecture française  
page 14 3. La recherche en architecture comme vecteur d'innovation

## **II. DES MOYENS À MOBILISER**

### **A. L'enseignement de l'architecture : une préoccupation portée par le ministère de la Culture et de la Communication**

page 16 1. Un état des lieux témoignant de la faiblesse des moyens consacrés à l'enseignement supérieur de l'architecture et de la recherche  
page 18 2. Un effort financier porté depuis quelques années par le ministère

### **B. La nécessité d'une remise à niveau**

page 20 1. L'accompagnement indispensable des réformes statutaires  
page 21 2. Les besoins humains et financiers

## **annexes**

### **ORGANIGRAMMES**

### **TABLEAUX D'EFFECTIFS**

### **CHIFFRES CLÉS DES ENSA**

### **CARTE DES ENSA**

# Présentation

## Présentation

Le 17 septembre 2007 à l'occasion de l'inauguration de la Cité de l'architecture et du patrimoine, le Président de la République a fixé de nouvelles ambitions pour une politique française de l'architecture en faisant appel à l'excellence de l'enseignement supérieur dans ce domaine.

Cet enseignement est incarné par le réseau des 20 Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture dont deux délivrant également le diplôme de paysagiste DPLG : les ENSAP de Bordeaux et de Lille, placées sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication.

Il forme plus de 20 000 étudiants dont l'entrée sur le marché du travail s'avère aujourd'hui extrêmement dynamique (80 % des diplômés trouvent leur premier emploi en moins de six mois). Ce secteur emploie 1000 enseignants dont une majorité sont aussi architectes praticiens libéraux. Cette activité représente dans le budget de notre ministère 25 % du programme III auxquels s'ajoutent la recherche et les personnels administratifs et techniques des ENSA.

Alors que les citoyens interpellent les pouvoirs publics par de nouvelles attentes en terme d'habitat, de développement durable, de cohabitation urbaine, de qualité de vie, l'architecture est l'une des disciplines permettant d'apporter des réponses dans ces domaines. Ainsi, le ministère de la Culture et de la Communication a l'opportunité de placer son action au cœur des priorités gouvernementales. Dépassant une approche exclusivement technique, il a vocation, grâce à la tutelle qu'il exerce sur l'architecture, (la profession et la formation) à animer et fédérer les actions menées par plusieurs ministères :

- ▶ le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (au cœur des métiers des ENSA) ;
- ▶ le ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (notre histoire est liée à celle de l'équipement de la Nation) ;
- ▶ le ministère de l'Education Nationale (l'enseignement artistique et celui de l'architecture doivent être renforcés en primaire et dans le secondaire) ;
- ▶ le ministère du Logement et de la Ville (confronté à l'urgence sociale et aux défis de l'urbanisation).

De plus, l'architecture, sortie de la crise des années 90, bénéficie d'un contexte favorable. L'emploi, lié à l'économie du BTP, y est particulièrement dynamique. La profession de maître d'œuvre s'est diversifiée, prouvant la compétence des architectes en matière d'aménagement, à toutes les échelles : du design au paysage des grands territoires.

Ce contexte rend possible et nécessaire une politique ambitieuse pour l'architecture.

Pour ce faire, le réseau des ENSA a prouvé être un levier essentiel pour répondre :

- ▶ aux urgences et aux premières nécessités (logement social) ;
- ▶ aux questions d'avenir (développement soutenable des territoires, formation des jeunes, recherche, innovation, coopération internationale) ;
- ▶ aux enjeux de qualité de vie (valorisation d'une discipline conjuguant sciences et humanités, diffusion de la culture architecturale, urbaine et paysagère, amélioration des pratiques d'aménagement et de construction, promotion de la qualité architecturale et du patrimoine commun).

Cette dynamique de réforme et de développement menée par les écoles demande à être poursuivie et confortée dans ses différents champs :

**la formation des architectes s'est modernisée** : les écoles dans chaque Région ont participé à une véritable régénération de leurs relations avec la profession. Aujourd'hui l'augmentation exponentielle des candidats en première année témoigne de la forte attractivité des études supérieures en architecture (admission en 1<sup>ère</sup> année d'un postulant sur 7 ou 10 selon les régions) qui contraste avec la désaffection de filières de l'ingénierie. Sur le plan de la formation continue, les écoles avec le soutien de la DA ont constitué des « pôles régionaux de formation continue en architecture » en partenariat avec les acteurs de la profession et adossés aux compétences des Régions dans ce domaine (13 pôles créés). Partie prenante des questions posées par l'écologie et impliqués dans la démarche du développement soutenable, les enseignants des écoles se sont organisés en réseaux de compétences à l'ENSA de Nancy en 2006. Ce réseau réuni à l'ENSA de Lyon en 2007 accompagnera en 2008 le programme européen GAUDI.

**la recherche en architecture a fait ses preuves.** Née il y a trente ans dans les écoles d'architecture ce secteur a largement confirmé sa maturité, et voit aujourd'hui ses productions reconnues en France et à l'étranger. La formation d'UMR/CNRS basées dans des écoles d'architecture, l'intégration de nombreux de nos laboratoires dans les écoles doctorales (« Ville et Environnement » en Ile de France, « Sciences de l'homme, du politique et du territoire » Grenoble Universités) en sont des exemples. Déjà certaines écoles, intégrées à des écoles doctorales, ont la capacité à délivrer le doctorat en architecture. La seule chaire dans le domaine de l'Architecture créée au monde par la Direction de l'Enseignement Supérieur de l'UNESCO, basée en France, en témoigne également.

**les études supérieures en architecture ont relevé le défi de la culture technique.** Avec de grandes écoles nationales d'ingénieurs (ENPC, ENTPE, ESTP, INSA, Centrale, Cnam...) des doubles cursus se développent aux niveaux master et doctorat (cf : la filière architecte/ingénieur des ENSA de Lyon, La Villette et Toulouse, la dynamique de site autour de l'ENSA Ville et territoire à Marne la Vallée). Plusieurs de nos établissements ont également contribué à la fondation du GIP-Culture « Les Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau »). Ce pôle d'expérimentation et d'innovation conçu autour de la « pédagogie du faire » associe de grands industriels s'investissant dans la recherche sur les matériaux (Lafarge, Vicat, St Gobain, Abzac, Ferrari...). Il est sans équivalent en Europe et positionne nos écoles françaises en pionnières de la culture constructive.

**les ENSA confirment leur vocation à la fois culturelle, scientifique et professionnelle**, les plaçant au cœur des enjeux de modernisation et d'ouverture du système d'Enseignement Supérieur français . La plupart sont à la fois affiliées à la Conférence des Directeurs des Grandes Ecoles (CDGE) et partie prenante dans la formation des Pôles Universitaires de sites (PRES).

**l'enjeu de la diffusion de la culture architecturale et d'une plus grande sensibilisation des jeunes en milieu scolaire** a conduit les écoles à des innovations au plan régional.. Toutes les écoles proposent des expositions ouvertes aux publics et la plupart publient régulièrement revues et livres destinés à des publics diversifiés. Avec la nouvelle Cité de l'architecture et du patrimoine ouverte à Paris, nos écoles peuvent contribuer à l'essor de cette dernière, favorisant la valorisation de tout le potentiel français à l'international. Le rapprochement en cours d'une ENSA avec la Cité des Sciences de la Villette montre enfin ce que peut apporter la culture architecturale à la CSTI.

**les écoles sont partenaires des collectivités territoriales.** Elles constituent avec elles des pôles de compétences, ont largement établi des collaborations avec les collectivités locales et territoriales participant à développer les connaissances et les perspectives d'action. Cette fonction de ressource territoriale est particulièrement active dans les Régions, se traduisant par des ateliers de projet appliqués aux territoires, des contrats d'études ou de recherche, des dispositifs d'observatoires (ENSA de Rennes, Montpellier, réseau des ENSA Rhône-Alpes).

**à l'international plusieurs centaines de conventions formalisent des partenariats avec des établissements sur tous les continents,** se traduisant par des échanges d'étudiants, d'enseignants et d'administratifs, parfois sous forme d'ateliers internationaux. Dans le même esprit, les écoles ont réussi à renforcer leur présence au sein de l'AEEA, l'Association Européenne des Ecoles d'Architecture, instance reconnue par la Communauté Européenne (sollicitation d'avis dans l'élaboration des directives, financements de réseaux thématiques). Sur proposition du collège des directeurs des ENSA un français a été choisi pour la vice présidence de l'association par l'assemblée générale réunie en Crète en septembre 2007. Il en prendra la présidence en 2008. Soucieuses des ouvertures de l'Europe, les écoles participent également à l'animation du REA (réseau des écoles françaises d'Europe centrale et orientale), réseau plus spécifiquement tourné vers la Méditerranée et l'Est de l'Europe, qui sera réuni l'an prochain à l'ENSA de Normandie. Dans des domaines d'expertise spécifique, les écoles peuvent participer à des programmes de coopération de haut niveau avec des institutions étrangères, en particulier pour faire face à des situations d'urgence (cf. la mission confiée à l'ENSA de Grenoble par le ministre J.J. Aillagon après le tremblement de terre à Bam en Iran, l'intervention de l'ENSA Montpellier au Sri Lanka, le DSA « Architecture et risques majeurs » porté par les ENSA de Marseille et Belleville et s'ouvrant à d'autres ENSA).

**des établissements en phase avec la réforme de l'Etat.** Préparant leur passage au statut d'EPSCP et à plus d'autonomie, ils ont consolidé leur organisation administrative et financière, démontré leur capacité à intégrer la LOLF et les principes de la performance. Ils sont déjà engagés dans un processus d'adaptation des politiques publiques aux nouveaux besoins. Confrontés à un contexte global constraint, ils souhaitent aussi s'agissant d'architecture, s'inscrire dans une dynamique de projet, c'est à dire une démarche plus prospective, soucieuse du futur, qui permet de contractualiser avec la tutelle de nouveaux objectifs.

L'ensemble des établissements est fédéré au sein d'un Collège des directeurs des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture qui a montré son efficacité depuis le transfert des établissements de l'Equipement à la Culture (opéré dans des conditions il faut le rappeler ici pénalisantes pour les écoles). Réuni sous l'autorité de la Direction de l'architecture il a joué un rôle déterminant dans la mise en place de la réforme LMD en pleine concertation avec les étudiants, les enseignants et chercheurs, les praticiens de l'architecture. Notre place dans le nouvel espace européen de l'enseignement supérieur est confortée et les ENSA constituent un modèle pour d'autres établissements d'enseignement supérieur relevant de la Culture (écoles d'art...).

Le solide potentiel constitué et rapidement décrit ci-avant ne doit pas masquer de réelles difficultés et un vrai besoin d'investissement. C'est pourquoi se fixant l'horizon 2012 le Collège des directeurs réuni à la Biennale de Venise en septembre 2006 a souhaité avec l'entrée en fonction d'un nouveau Directeur de l'architecture s'engager dans un plan d'action destiné à être soumis au ministre de tutelle issu des élections présidentielle de mai 2007.

## **Ce plan s'articule en deux volets :**

**le premier** décrit ce que peuvent apporter concrètement les écoles aux besoins de notre société, en terme de qualité architecturale, de formation, d'innovation.

**le second** propose une politique de moyens intégrant la contrainte globale, suggérant les possibilités financières dans le cadre du budget du ministère de la Culture et de la Communication mais aussi ce qui peut être mobilisé auprès d'autres ministères et des Régions pour plus et mieux investir dans la formation et la recherche en architecture.

Nous proposons que ce plan s'inscrive dans un schéma national, voire complété de schémas régionaux, favorisant la mise en réseau et la complémentarité d'établissements susceptibles d'atteindre une meilleure taille critique, (cf. réseau des ENSA Rhône-Alpes). L'évolution de la carte des écoles parisiennes n'est dans ce sens qu'une étape d'un processus plus large qui doit prendre en considération la dynamique des Régions dans le nouvel espace européen.

La détermination des effectifs et leur répartition est déterminante pour répondre au besoin futur d'architectes. Loin de l'idée fausse selon laquelle on formerait en France trop d'architectes, nous en formons moins que nos voisins européens et trop peu pour assurer le remplacement des générations du baby-boom. La France ne peut pas prendre le risque de devoir dans dix ans recourir massivement à l'extérieur pour s'adjointre les compétences de maîtres d'œuvres dont elle a besoin pour son propre développement (cf. la situation créée en médecine).

## **Ces visées de moyen et long termes n'ont de crédit que si certaines conditions sont réunies à court terme :**

Une réelle mise en place du Doctorat en architecture. Celle-ci impose l'accréditation de premières Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture dès 2008. (cf. : courrier du ministre de la Culture à son homologue chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche –16 Avril 2007).

Une action forte et conjuguée de l'Etat et de l'instance ordinaire (le CNOA) est nécessaire pour d'une part : valoriser les nouveaux diplômes français dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture, et d'autre part : favoriser l'accès de nos architectes aux nouveaux marchés de la maîtrise d'œuvre (cf. la Directive européenne "Qualification" adoptée en 2005).

L'engagement d'un véritable plan de développement des ressources qui avec une gestion réactive et adaptée s'imposent pour consolider la modernisation de l'enseignement supérieur en architecture. L'affichage d'un plan d'engagements quantifiés et évaluables participe de cette nécessité.

**Parce que les enjeux évoqués croisent ceux de la place de la France dans l'Europe et dans le monde, le Collège des directeurs des ENSA, sous l'impulsion de la Direction de l'architecture, prépare par ailleurs ses propositions pour accompagner la Présidence française de l'Union Européenne en 2008.**

# À QUOI SERVENT L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE EN ARCHITECTURE ?

## **A. L'architecture : L'enjeu d'une politique publique rénovée**

1. L'architecture est une composante majeure du développement durable.
2. Une demande sociale de plus en plus forte.
3. Un besoin d'architectes manifeste.

## **B. Une réforme de l'enseignement et de la recherche pour relever les nouveaux défis de notre société.**

1. Les enjeux de la réforme du LMD de l'enseignement de l'architecture.
2. Le réseau des écoles pour structurer et valoriser l'architecture française.
3. La recherche comme vecteur d'innovations.

## **A. L'architecture : L'enjeu d'une politique publique rénovée**

### **1. L'architecture est une composante majeure du développement durable**

L'architecture est un art millénaire, qui puise aux racines mêmes des civilisations humaines et qui a puissamment contribué à leur définition. Elle en est l'expression et même une expression particulièrement visible, complexe et durable. En tant que corpus de savoirs et de pratiques profondément enracinés dans l'organisation matérielle, culturelle et économique de chaque société, l'acte de construire s'inscrit dans un temps long. Cet art de la durée ne met pas seulement en jeu la pensée ou la main du concepteur ou de l'ouvrier mais dépasse les accomplissements individuels pour devenir un bien collectif.

Le domaine de la construction représente environ 10% du produit intérieur brut des nations industrialisées. Cela signifie beaucoup de bâtiments de toutes sortes, qui sont chacun presque autant de prototypes, où l'on cherche à adapter à un lieu, à un programme, à une situation donnée des typologies architecturales. Est-ce à dire qu'une attention à l'architecture imprègne la totalité des bâtiments construits ? Loin de là, car la diversité extrême des constructions contemporaines se croise avec l'éventail le plus large du niveau d'exigence architecturale. C'est finalement un nombre assez restreint de bâtiments qui font sens ou du moins qui semblent susceptibles de contribuer à l'œuvre collective. Mais l'architecture trouve ça et là à s'immiscer, toujours imprévisible, surprenante, exprimant un désir de réinventer et de réenchanter le monde, en se trompant parfois mais en apportant toujours du sens.

Ainsi l'enjeu pour l'architecture n'est-il pas seulement de refléter une civilisation mais aussi de la construire. Dans un monde où la croissance démographique et l'urbanisation massive bouleversent les équilibres territoriaux, l'effort de construction sera considérable dans les prochaines décennies, si ce n'est en Europe du moins à l'échelle de la planète. On prévoit soixante villes de plus de dix millions d'habitants à l'horizon 2050. Mais comment y vivra-t-on ?

L'architecture comme création est ici gage de développement durable, comme point de convergence et partage de démarches qui ont chacune leur logique technique et leur champ de déploiement propres. Car la création n'est pas seulement affaire de formes : c'est aussi la possibilité d'une invention qui ouvre vers une meilleure efficacité énergétique, une optimisation des ressources naturelles, une exigence accrue de confort et de santé publique. Rappelons simplement que le secteur de la construction consomme 43% de l'énergie, 16% de l'eau, produit 21 % du CO2 et 5% des déchets, pour mesurer le défi que représente une architecture durable.

## 2. Une demande sociale de plus en plus forte.

L'acte de création architecturale, qu'il s'exprime en termes de bâtiments, de composition urbaine ou de paysage, s'inscrit dans l'aménagement du territoire, dans les politiques de ville, dans le souci de la santé publique. La formation des jeunes générations à prendre en compte sinon à maîtriser ces enjeux inscrit cette action dans la durée.

Aussi la double tutelle de la profession d'architecte et de l'enseignement de l'architecture dévolue au ministre de la Culture ouvre-t-elle une perspective particulièrement intéressante dans l'organisation gouvernementale qui vient d'être redéfinie. Elle lui donne pleine légitimité à intervenir sur des enjeux de société majeurs, allant des premières nécessités (logement social...) et de la qualité de vie (qualité architecturale, diffusion de la culture architecturale...) aux questions d'avenir (développement durable des territoires, formation des jeunes, recherche...). La dimension culturelle de l'architecture est ainsi fédératrice et prospective, dans l'intérêt public considéré dans toutes ses dimensions. Elle justifie que l'organisation de la profession d'architecte et son mode d'exercice soient juridiquement encadrés et soumis à une tutelle forte de l'Etat.

Cependant si la profession d'architecte est placée par la loi dans une situation de monopole de principe, de multiples dérogations la fragilisent. Il résulte de la conjugaison de ces dérogations que 68% des constructions sont encore aujourd'hui édifiées sans architectes.

La portée de ce monopole est en effet réduite par les dérogations apportées à ce principe par l'article 4 de la loi de 1977 précitée :

- ✓ le recours à un architecte est facultatif pour les personnes physiques qui édifient pour elles-mêmes une construction de faible importance.
- ✓ le recours à un architecte n'est pas obligatoire pour les opérations de réhabilitation, même soumises à permis de construire, dans la mesure où elles ne concernent que l'aménagement ou l'équipement des espaces intérieurs ;

Or les architectes ont des difficultés à investir le marché de la maison individuelle qui représente, en termes de montant de travaux réalisés, le marché de la construction le plus important dans le bâtiment.

Par ailleurs le secteur de l'entretien et de la réhabilitation représente aujourd'hui en France 54% du volume global du secteur de la construction. En dehors du champ patrimonial traditionnel, les architectes n'interviennent qu'assez faiblement sur ces activités de rénovation : leur taux de pénétration y est de 15%, alors qu'il est évalué à 50% sur les constructions neuves. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette relative absence dans un marché pourtant en progression : concurrence avec d'autres maîtres d'œuvre dans un secteur qui n'est pas réglementé, part de création théoriquement plus faible que dans la construction neuve, rémunération insuffisante. À juste titre, la profession a aujourd'hui la volonté de mieux s'imposer sur ce dernier marché. Les travaux d'amélioration tiennent une place croissante dans l'activité des praticiens : la proportion des travaux de rénovation qui représentait 20% de leur activité en 1985 est passée en 2002 à 30%.

De même, elle a aujourd'hui la volonté de mieux répondre aux nouveaux enjeux et aux nouvelles réalités de notre société, de s'adapter à l'évolution des technologies et à celle de la demande sociale, en prenant en compte notamment :

- ✓ la complexification de l'édification du cadre bâti, qui se traduit en particulier par la contribution d'un plus grand nombre d'acteurs, et exige en retour une capacité d'approche pluridisciplinaire importante de la part de l'architecte ;
- ✓ le recours à des techniques et à des procédures qui requièrent désormais la maîtrise préalable de certaines expertises par l'architecte maître d'œuvre, sans pour autant le muer en spécialiste et porter atteinte au caractère généraliste de son intervention ;

- ✓ la part croissante des missions sans exécution de travaux dans le secteur du conseil, de l'expertise, de l'urbanisme, de l'aménagement (les missions sans exécution, dans les secteurs du conseil, de l'expertise et de l'urbanisme ont augmenté de 61% entre 1991 et 1997 et représentaient, à la fin des années 90, 28% de l'ensemble des missions des praticiens, contre 21% au début de la décennie.) ;
- ✓ la nécessaire diversification des domaines d'intervention hors maîtrise d'œuvre des diplômés en architecture, compte tenu de la spécificité de leur formation à la conduite de projets ; diversification jusqu'ici limitée en France, comparativement à la plupart des autres pays européens qui intègrent mieux la variété des potentialités de ces professionnels dans l'activité socioprofessionnelle quotidienne.

Pour ce faire, le champ des connaissances de l'architecte doit être à la fois élargi et approfondi dans plusieurs domaines. Citons quelques exemples :

- ✓ les disciplines qui concourent à l'aménagement et à l'urbanisme doivent désormais faire systématiquement partie de la culture de base de tous les architectes, au vu des grandes mutations en cours, des défis du renouvellement urbain et de l'implication accrue des collectivités territoriales dans l'aménagement de leur territoire, lesquels entraînent des besoins croissants de professionnels qualifiés dans ces secteurs ;
- ✓ les compétences, en matière de construction, doivent être renforcées et affirmées, afin que l'architecte soit mieux armé pour assurer l'intégralité de la maîtrise conceptuelle du projet et faciliter le dialogue avec l'ingénieur du bureau d'études. Le rapprochement entre la formation des architectes et celle des ingénieurs est à encourager chaque fois que possible, comme c'est déjà le cas pour certaines écoles ; à cet égard, la formation continue professionnelle devrait offrir un cadre privilégié où architectes et techniciens peuvent traiter des sujets communs avec leurs sensibilités respectives ;
- ✓ des formations nouvelles d'approfondissement et/ou de spécialisation professionnelle de niveau post-diplôme d'architecte, doivent être également développées dans de nombreux domaines, soit parce qu'inexistantes jusqu'ici, soit parce que dispensées pour d'autres acteurs professionnels et donc inadaptées à l'approche architecturale des besoins identifiés, soit pour enrichir l'offre existante du secteur architectural, dans une perspective d'aménagement du territoire et de conquête de nouveaux marchés.

Ces formations concernent en particulier le logement, la mixité sociale, le projet urbain, l'intervention de l'architecte constructeur sur l'existant, la réhabilitation du patrimoine, la conception et la gestion des espaces publics, le paysage, les risques majeurs, la haute qualité environnementale, le développement durable, la programmation, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, etc.

Autant de thèmes et de sujets le plus souvent traités au cours de la formation initiale, mais qui nécessitent cependant d'être approfondis en formations continues aussi bien par des jeunes diplômés que par des praticiens chevronnés qui souhaitent répondre à des commandes spécifiques, contribuer à innover et améliorer la qualité de la production du cadre bâti.

Autant d'enjeux nouveaux pour notre société d'aujourd'hui et pour notre société de demain, d'attentes très fortes d'un mieux vivre des populations, de mutations et d'évolutions politiques, économiques, sociales et techniques qui ont une influence déterminante sur l'acte de projeter et sur l'acte de construire et qui refondent le rôle de l'architecte et celui de sa formation.

### **3. Un besoin d'architectes manifeste.**

Voici de longues années que la profession d'architecte ne s'est si bien portée : la tension est forte sur le marché pour trouver les compétences dont les agences ont aujourd'hui besoin. Par ailleurs les trois-quarts des bacheliers qui le souhaiteraient ne trouvent pas de place dans les écoles d'architecture.

Le nombre des architectes a commencé d'augmenter très fortement dans les années 70, précisément au moment où le secteur du bâtiment et des travaux publics amorçait un brutal ralentissement sous l'effet du premier choc pétrolier. Estimé à 14 500 en 1970, leur nombre total atteindrait aujourd'hui quelque 40 000 diplômés. Au cours de la même période, le nombre d'architectes inscrits au tableau ordinal est passé de 9 000 à 27 000. Cette progression très forte s'explique par l'effet du «baby-boom» de l'après-guerre, par le progrès de la scolarisation, par l'augmentation globale dans le supérieur du nombre d'étudiants, toutes disciplines confondues, et par l'attrait de l'enseignement de l'architecture exercé sur les jeunes.

En France, les architectes diplômés par le Gouvernement (DPLG) représentent 96% des diplômés en architecture (3% pour l'Ecole Spéciale d'architecture et 1% pour l'INSA de Strasbourg,-ex ENSAIS). Leur nombre est passé de 416 diplômés par an en 1973, à 1 655 en 1984, soit un quasi-quadruplement. La réforme de l'enseignement opérée en 1984, qui a réduit d'une année la durée du cursus, a provoqué en 1985 un pic de 2 259 diplômes décernés. Les effectifs se sont ensuite repliés autour de 1 000 nouveaux diplômés par an pendant la première partie des années 90 avant de remonter à 2 800 diplômés à la fin de la décennie (nouveau pic à la suite de la réforme de 1998), pour revenir par la suite à une moyenne annuelle de 1 350 diplômés depuis l'année 2001.

#### **Faut-il considérer pour autant qu'il y a trop d'étudiants en architecture et trop d'architectes en France ?**

Les comparaisons internationales ne confirment pas cette hypothèse, bien au contraire !

En 2000, l'Union Européenne a recensé quelque 200 000 étudiants en architecture dans ses différentes écoles et universités. L'Italie en forme, à elle seule, 38%, loin devant l'Allemagne (23%), l'Espagne (11%) et la France (9%). Il y a en France 5 fois moins d'étudiants en architecture qu'en Italie, et 3 fois moins qu'en Allemagne. Si l'on rapproche le nombre d'étudiants de la population nationale, on observe que l'Italie conserve le premier rang avec 132 étudiants en architecture pour 100 000 habitants, devant l'Autriche (101) et la Belgique (68). Avec un rapport de 30 étudiants en architecture pour 100 000 habitants, la France se situe en dessous de la moyenne communautaire.

La comparaison de la France avec les autres pays de l'Union Européenne en termes de densité professionnelle fait apparaître que notre pays, avec 45 architectes pour 100 000 habitants, est en dessous de la moyenne européenne qui s'établit à 87 architectes pour 100 000 habitants, loin derrière l'Italie, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, le Danemark et la Belgique, à titre d'exemples.

Enfin, si l'on se projette dans l'avenir, les études récentes révèlent que le nombre de diplômés actuellement issus des écoles ne compensera pas, dès le moyen terme, la cessation d'activité des professionnels relevant du «baby-boom», ce qui creusera encore davantage notre déficit de praticiens vis-à-vis des autres pays européens et rendra encore plus délicates les capacités de réponse à la demande sociale, à la diversification des pratiques professionnelles de l'architecte nécessaires aux nouveaux enjeux de notre société et notamment aux nouvelles attentes, voire exigences des populations.

## **B. Une réforme de l'enseignement et de la recherche pour relever les nouveaux défis de notre société.**

### **1. Les enjeux de la réforme LMD.**

Les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture (ENSA) ont pleinement accompagné la Direction de l'architecture et du patrimoine dans ses réflexions sur la réforme de l'enseignement de l'architecture pour que l'harmonisation européenne décidée autour des nouveaux grades de la licence, du master et du doctorat soit l'occasion d'un enrichissement du cursus offert aux étudiants des établissements publics français.

Cette modification des études trouve son origine dans la Déclaration de Bologne signée en 1999 et dont l'objectif principal est de développer une plus grande mobilité des étudiants en Europe, rendue plus facile par la reconnaissance de grades comparables.

Le décret n°2005-734 du 30 juin 2005 porte ainsi en lui deux évolutions majeures : la confirmation de la reconnaissance de l'architecture comme discipline d'enseignement supérieur au sein de la communauté académique française et la volonté d'harmonisation du cursus des études d'architecture selon le schéma européen Licence-Master-Doctorat (LMD ou 3.5.8) instauré par le processus dit de Bologne.

La nouvelle organisation proposée du LMD ne doit pas être considérée comme une simple modification de la structuration du cursus, mais constitue bien une opportunité d'améliorer encore la qualité de l'enseignement français de l'architecture et de le rendre plus pertinent au regard des évolutions de la profession.

Si le choix du principe du LMD est bénéfique pour les études d'architecture, il ne faut pas sous-estimer les difficultés de sa mise en œuvre : complexité de la mise en place d'une nouvelle organisation pédagogique, abandon du diplôme d'architecte D.P.L.G. au profit d'un nouveau diplôme d'Etat d'architecte qui doit être complété par une habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMOP), relations parfois difficiles avec la profession, statut des établissements à faire évoluer, statut des enseignants chercheurs à instituer, développement nécessaire des moyens des écoles...

#### **Le nouveau cursus des études se compose donc désormais :**

- ✓ **d'un premier cycle de trois ans** (et non plus de deux ans comme c'était le cas précédemment) débouchant sur un diplôme conférant le grade de Licence, permettant soit d'accéder au cycle supérieur en architecture, soit de poursuivre d'autres études universitaires ou professionnelles, soit enfin de s'engager dans la vie active ;
- ✓ **d'un deuxième cycle de deux ans**, aboutissant au diplôme d'Etat d'architecte, conférant le grade de Master à bac + 5, pouvant inclure un parcours recherche reconnu par l'université en vue d'études doctorales ;
- ✓ **de formations post-Master :**
  - ▶ soit doctorales à bac + 8 : *doctorat en architecture*,
  - ▶ soit d'approfondissement et/ou de spécialisation à bac + 6 ou à bac + 7 selon les cas : *Diplômes de spécialisation et d'approfondissement (DSA)* qui constituent une spécificité des ENSA par rapport à l'université et *Diplômes propres des écoles d'architecture (DPEA)*. Ces formations peuvent être co-habillées avec d'autres partenaires de l'enseignement supérieur : universités, grandes écoles françaises ou étrangères.
- ✓ **Les architectes diplômés** peuvent en outre suivre le parcours les conduisant en un an à **l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (HMOP)**.
- ✓ **Enfin il rentre dans les missions** des écoles d'architecture de proposer des offres de formation continue, en liaison éventuelle avec les Conseils régionaux de l'Ordre des architectes, les CAUE etc., dans le cadre de pôles régionaux qui ont compétence pour cela.

**Parallèlement à l'insertion complète de l'enseignement de l'architecture dans l'enseignement supérieur, le deuxième enjeu** de la réforme est d'ordre professionnel. Il porte sur une double volonté politique : d'une part, renforcer la formation du praticien traditionnel de la maîtrise d'œuvre et, d'autre part préparer l'indispensable diversification professionnelle des diplômés en architecture, dont les compétences sont nécessaires dans divers domaines non directement liés à la maîtrise d'œuvre. Il y a en particulier urgence à repositionner la profession d'architecte dans le champ de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du paysage, pour favoriser une approche qui en respecte la dimension culturelle et environnementale

Le premier objectif est concrétisé par plusieurs mesures : tout d'abord de caractère pédagogique et pratique au long du cursus initial (à titre d'exemples : développement de stages et suivi de chantiers, renforcement de l'enseignement de la construction et de l'urbanisme, généralisation de l'acquisition de l'usage de l'outil informatique et des nouvelles techniques de la communication) ; de même, par l'instauration d'une formation spécifique, après l'obtention du diplôme d'Etat d'architecte, de préparation à l'habilitation à l'exercice des responsabilités liées la maîtrise d'œuvre (HMONP).

Cette formation supplémentaire d'une année comprend, d'une part, une mise en situation professionnelle de six mois dans les secteurs de la maîtrise d'œuvre et, d'autre part, des enseignements appropriés dispensés en école d'architecture. Elle peut se dérouler soit dans la continuité directe des études initiales après l'obtention du diplôme d'Etat d'architecte, soit dans le cadre de la formation professionnelle continue au moment choisi par l'intéressé dans le déroulement de son parcours professionnel.

Le deuxième objectif vise à accompagner la diversification des pratiques professionnelles. Il s'appuie sur une gamme de dispositifs de nature différente comme, par exemple, l'invitation faite aux écoles d'affirmer leur(s) «coloration(s)» en affichant leurs domaines spécifiques de compétences, ou bien l'incitation au développement de la recherche, ce qui - par voie de conséquence, la plupart du temps - précède et accompagne la création de formations innovantes. Ces dernières concernent aussi bien la formation initiale et les formations post-master (propres aux Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture ou co-habituées avec les universités), que la formation continue en direction des professionnels.

Cette diversification ne se limite pas aux seuls détenteurs du diplôme d'Etat d'architecte. Elle vise également des métiers et des fonctions de niveau de formation à bac +3 qui requièrent des connaissances architecturales de base, et peuvent être préparées en collaboration avec d'autres institutions d'enseignement, dans le cadre des Licences professionnelles du 1<sup>er</sup> cycle.

Le décret du 30 juin 2005 constitue donc un acte fort et de modernisation de l'enseignement de l'architecture en France, pour répondre aussi bien aux exigences de l'exercice de la profession réglementée d'architecte qu'aux besoins de l'évolution de la demande sociale en matière de spécialistes de l'aménagement de l'espace.

En adoptant l'intégralité du dispositif universitaire européen, l'enseignement français de l'architecture s'inscrit également dans un processus d'évaluation de la qualité académique des formations dispensées et de leur reconnaissance au plan international, dont un des éléments majeurs d'appréciation de leur niveau est sans conteste la capacité à délivrer le doctorat en architecture.

## **2. Le réseau des écoles pour structurer et valoriser l'architecture française.**

L'ambition portée par la réforme se fonde sur la conscience d'un besoin social fondamental de recours à l'architecte, insuffisamment visible aujourd'hui, dans les interventions sur le cadre de vie sous tous ses aspects, urbain comme paysager, auprès des lieux où se fait l'architecture et des responsables de la commande publique et privée.

Une telle politique volontariste de valorisation de l'intervention des architectes au-delà de la seule maîtrise d'œuvre, passe sans doute par des campagnes de sensibilisation, comme celle engagée cette année par le ministre sur la qualité de l'architecture, par des opérations de sensibilisation auprès de jeunes publics, de diffusion, d'aide à l'accès à la commande publique avec des dispositifs comme les Nouveaux albums de la jeune architecture ou ceux des jeunes paysagistes ou le prix grand public de l'architecture. Il passe surtout par les écoles d'architecture qui doivent offrir une formation d'excellence aux futurs architectes, non seulement au regard d'une pratique de maître d'œuvre mais aussi d'expertise, de conseil, de conception auprès des maîtres d'ouvrage au sein de l'Etat, des collectivités territoriales ou de grandes entreprises.

La culture architecturale doit imprégner notre société : nous devons pour cela susciter et satisfaire le désir qui le sous-tend.

Les vingt écoles constituent un réseau qui peut contribuer à satisfaire ce désir au plus près des réalités sociales. Les écoles jouent en effet un rôle de plus en plus important auprès des acteurs locaux et territoriaux et viennent en appui grâce à leurs expertises et à leurs forces de propositions aux politiques territoriales et culturelles. Elles forment un réseau de connaissances, de savoirs et de diffusion de la culture architecturale à travers un ensemble d'actions : expositions, publications, conférences publiques... qui maillent l'ensemble des régions de France et contribuent ainsi à son rayonnement dans le champ de la production architecturale.

Enfin, le fort engagement des écoles d'architecture dans des réseaux d'échanges internationaux en fait des vecteurs de la promotion de la culture architecturale française à l'étranger. Plusieurs centaines de conventions de collaboration avec des écoles ou universités étrangères ont été signées par les ENSA, visant à promouvoir les échanges d'étudiants et d'enseignants, les workshops internationaux, les expertises de haut niveau et les coopérations de toutes sortes. L'attractivité internationale traditionnelle des ENSA vis à vis des étudiants étrangers se confirme : les écoles résolument ouvertes au monde peuvent ainsi s'appuyer sur un réseau de plusieurs milliers d'architectes étrangers formés en France. Ces relations que les écoles ont su tisser et mener à l'étranger ont montré leur intérêt et leur efficacité culturelle et économique. Elles demeurent le levier d'une politique internationale dont les retombées économiques sont bien réelles pour nos formations et nos professionnels et qui permet de très favorablement positionner la France à l'échelle européenne et internationale.

### **3. La recherche en architecture comme vecteur d'innovation**

La recherche et sa valorisation ont une place naturelle dans les ENSA dont c'est une des missions. Il n'y a pas de véritable enseignement supérieur sans recherche. Celle-ci enrichit le champ intellectuel de l'enseignement, renouvelle en les actualisant et en les perfectionnant les contenus et les modalités de formation. Elle prépare les étudiants à suivre des filières doctorales dans leur spécialité : l'architecture ou des disciplines connexes dont l'architecture est un domaine d'application. C'est cette activité de recherche développée dans les écoles qui a fondé la reconnaissance du doctorat en architecture, permis l'intégration d'ENSA aux nouveaux PRES, favoriser des coopérations de haut niveau avec de grandes écoles d'ingénieur (Ponts et Chaussée, ENTPE, INSA.....), et conduit à l'émergence dans le réseau des ENSA d'UMR/ CNRS parmi les plus dynamiques.

Depuis plus de trente ans, avec la création du CCRA ( Comité consultatif de la recherche architecturale), une politique d'évaluation et d'accréditation des formations de recherche des ENSA s'est mise en place avec succès. Elle a permis de constituer une armature nationale de la recherche que le ministère soutient à travers des programmes pluriannuels. Ce système a montré son efficacité . La recherche architecturale depuis les années 1970 a été le grand lieu de la recherche urbaine du type spatial. Les recherches historiques comme celles qui ont porté sur les théories et les doctrines ont contribué à redonner à la discipline ses fondements intellectuels et son assise théorique. D'autres recherches plus techniques ou plus pratiques traitent du confort, de la maîtrise des ambiances, des savoirs constructifs, des pratiques et des usages, ou encore de l'informatique appliqués à l'architecture.

Autour de ce noyau permanent de la recherche dans les ENSA, les réseaux scientifiques, culturels ou techniques au plan national mais aussi international n'ont fait que se renforcer.

La dotation de base pour fonctionnement de ces formations de recherche accréditée n'a pas évolué depuis de nombreuses années « bridant » son développement et la capacité à répondre aux besoins de la société. Le dynamisme de cette recherche se confirme pourtant : la dernière campagne d'évaluation et d'accréditation a favorisé la reconnaissance de nouvelles formations. A moyen constant, il y a cependant un risque à fragiliser les structures qui ont déjà fait leurs preuves.

La politique incitative s'est également développée ces dernières années avec des appels d'offre tels que « l'Architecture de la Grande Echelle » ou « Art, Architecture et Paysage » qui associe d'autres Directions du MCC ou implique un partenariat interministériel avec le PUCA par exemple.

Cette politique incitative revêt aujourd'hui une importance capitale. Le double objectif d'améliorer la culture technique de nos architectes et de relever le défi majeur du développement durable fait appel à une politique interministérielle de la recherche offensive associant le MEDAD au ministère en charge de l'architecture.

Si dans le domaine de l'industrie, le rapprochement enseignement supérieur/recherche/entreprise/formation continue est dorénavant soutenu et valorisé à travers les pôles de compétitivité, il reste encore beaucoup à faire dans le domaine du bâtiment et des travaux publics pour faire de la recherche un facteur déterminant de l'innovation.

# Des moyens à mobiliser

## **A. L'enseignement de l'architecture : une préoccupation portée par le ministère de la Culture et de la Communication**

1. Un état des lieux témoignant de la faiblesse des moyens consacrés à l'enseignement supérieur de l'architecture et à sa recherche
2. Un effort financier porté par le ministère de la Culture et de la Communication

## **B. La nécessité d'une remise à niveau**

1. L'accompagnement indispensable des réformes statutaires
2. Les besoins humains et financiers

## **A. L'enseignement de l'architecture : une nouvelle préoccupation du ministère de la Culture et de la Communication**

### **1. Un état des lieux témoignant de la faiblesse des moyens consacrés à l'enseignement supérieur de l'architecture et à la recherche.**

Les moyens consacrés aux Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture pour l'enseignement et la recherche ont été pendant très longtemps les parents pauvres des politiques publiques. Cet abandon tient sans doute au fait que la tutelle sur ces établissements publics a périodiquement fait l'objet d'aller et retours entre le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Équipement.

Lorsque l'architecture est à nouveau rattachée à notre ministère en 1997, une partie des emplois administratifs n'a pas été transférée et la situation immobilière des écoles était extrêmement préoccupante. Dans un rapport conjoint de l'inspection générale des finances et de l'inspection générale de l'administration et des affaires culturelles, en 2002, cette situation de faiblesse est encore visible et justifie des propositions de rattrapage financiers pluriannuels.

Deux points retiennent particulièrement l'attention de la mission conjointe. Le premier constat est le très faible coût à l'étudiant de l'enseignement de l'architecture non seulement au regard d'enseignements similaires comme celui des ingénieurs par exemple, mais aussi en comparaison avec d'autres enseignements du ministère de la Culture (étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris). Ce coût est ainsi de 7.600 euros pour l'architecture contre 10.800 euros pour les ingénieurs et 8.300 pour les étudiants des filières littéraires à l'université. Le second constat se fonde sur une comparaison des ratios des m<sup>2</sup> par étudiants dans les écoles d'architecture françaises et chez leurs homologues européennes. Aucune des 20 Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture, désormais sous tutelle du ministère, n'atteignait la norme de 10 m<sup>2</sup> par étudiant.

Si les moyens ne sont évidemment pas le seul critère de renommée des établissements d'enseignement supérieur, la très grande différence de notre situation par rapport à d'autres écoles européennes, Lausanne, Vienne, Barcelone..., souvent citées en modèle, induit une réelle distorsion dans la qualité non de l'enseignement lui-même, mais des outils et modalités de travail offerts aux étudiants.

Cette faiblesse des budgets des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture paraît d'autant plus pénalisante que les taux d'insertion professionnelle des jeunes diplômés de nos établissements sont excellents et que la demande d'architecture est de plus en plus sensible dans notre société, imposant, compte tenu d'une demande d'inscription dans les écoles en très forte augmentation, une sélection drastique de la part des écoles qui devient problématique (1 admis sur 7 environ en première année). 85 % des diplômés trouvent en effet un premier emploi stable en moins de 6 mois, les deux tiers en moins de 3 mois dont 38% immédiatement à la sortie de l'école.

De la même manière, les besoins en personnels administratifs n'ont pas accompagné la modernisation des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture pour une gestion de plus en plus exigente des crédits européens, de la semestrialisation, des échanges internationaux mais aussi de la LOLF et des nouveaux processus de contractualisation des établissements publics.

Dans ce contexte, l'insuffisance des personnels ATOS des écoles est aggravée encore par les difficultés très grandes de remplacement des emplois vacants et le faible vivier des fonctionnaires du ministère de la Culture et de la Communication dans les régions.

Il est important de rappeler qu'en 38 ans, les ENSA ont fait face à une démultiplication des effectifs étudiants considérable (8.000 en 1984, 17.000 en 2001, 20.000 en 2007, à quatre réformes majeures, à une explosion de la mobilité internationale (1% d'une promotion en 1984, 50 à 80% en 2007) avec des effectifs enseignants en faible progression, des effectifs ATOS qui plafonnent (703 en 2001, 733 en 2007), des moyens immobiliers ( 129.000 m<sup>2</sup> en 2000, 150.000 en 2007) encore trop limités par rapport au standard européen en dépit d'un formidable effort dû à l'action de la DAPA après la réorganisation de la carte francilienne en 2000.

Au total, s'agissant des ATOS, le taux d'encadrement qui correspond aujourd'hui à un ratio moyen de 1 ATOS pour 25 étudiants devrait s'accompagner d'un moratoire visant à geler la règle selon laquelle un seul retraité sur deux doit être remplacé parce que les écoles d'architecture sont très en retard par rapport aux autres établissements d'enseignements du ministère de la Culture et de la Communication. La répartition des ATOS au regard des catégories ABC de la fonction publique montre également que l'on est encore éloigné de la répartition en trois tiers qui était apparue souhaitable. La catégorie C est trop souvent majoritaire et nombre d'agents techniques sont employés dans des tâches administratives qu'ils préfèrent mais qui ne favorisent pas toujours leur évolution de carrière ni le fonctionnement des écoles.

S'agissant du taux d'encadrement enseignants/étudiants (20,14), la sanctuarisation du nombre d'enseignants dans un contexte défavorable a été remarquable mais les ratios demeurent modestes. On peut raisonnablement considérer qu'il faudrait tendre vers le taux d'un enseignant titulaire ou associé pour 16 étudiants afin d'assurer tous les enseignements fondamentaux par des enseignants permanents.

Quant aux moyens financiers, les écoles dépendent très largement de la subvention ministérielle qui a considérablement progressé depuis 10 ans mais cette dotation par école est un trompe l'œil s'agissant des trois écoles les mieux dotées parce qu'elle répond à une quantité exceptionnelle d'étudiants (La Villette et Val-de-Seine) ou au poids des loyers (Belleville, La Villette) ; c'est probablement la dotation des écoles de province qui est la plus significative (1,2 à 1,9 M€ par école) soit 1.600 € par étudiant mais plus du double en tenant compte des emplois de fonctionnaires et contractuels payés sur le budget de l'État. Ces ratios situent les écoles d'architecture entre les universités des sciences humaines et les universités scientifiques, ils situent surtout les écoles d'architecture très en deçà des écoles d'art (le budget de l'ENSAD est de 13.000.000 € pour 500 étudiants alors que celui de Belleville est de 4.000.000 € dont 1.200.000 € de loyer pour 1200 étudiants...)

Les ressources propres (droits d'inscription, taxe d'apprentissage, contrats de recherche et droits divers) ne compensent que très faiblement cette situation et leur progression sera difficile à assurer. Les contrats de recherche procurent certes des recettes non négligeables mais engendrent des dépenses corrélatives à hauteur de 90%.

## **2. Un effort financier porté depuis quelques années par le ministère**

Confrontées à cette situation ancienne et conscientes des contraintes qui pèsent sur le budget de l'Etat, les ENSA ont, ces dernières années, des efforts propres de rationalisation et de modernisation de leur gestion.

Les écoles se sont ainsi efforcées d'adopter une organisation et un organigramme permettant l'utilisation la plus judicieuse des moyens.

Elles ont rapporté au niveau de l'étiage la gestion strictement administrative mais tout en faisant face aux exigences de la gestion par objectif et à l'évaluation des résultats, à la LOLF et au contrat de performance. La réduction des effectifs se consacrant à cette fonction d'administration générale a atteint son plancher et la direction de la comptabilité publique a fortement réagi aux doléances des agents comptables des écoles les plus lourdes.

Cette recherche d'une réduction des emplois consacrés à l'administration générale devait bénéficier au développement des moyens pédagogiques (centres de documentation, ateliers multimédias, bois, métal, composite, construction échelle1, arts plastiques, actions expérimentales...) ainsi qu'à la recherche : les écoles se sont efforcées d'assurer un service plus complet à l'usager (étudiants, enseignants) en passant d'une gestion de la scolarité et de la pédagogie à une gestion de type "guichet unique" pour la licence, le master, la HMONP, les DSA et les doctorats.

Un principe a été largement partagé selon lequel le post-master devait être mutualisé : les DSA regroupent de 3 à 7 établissements, les écoles doctorales au moins 3 établissements, les HMO de 1 à 4 établissements.

Si 30 emplois ATOS ont pu être créés depuis cinq ans, en contrepartie relative de la suppression d'une centaine d'emplois jeunes (5 ans), les contrats aidés (1 à 2 ans) n'ont répondu que partiellement aux besoins et l'on peut estimer aujourd'hui, au regard d'une étude très raisonnable tenant compte des fonctions à assurer au regard de la mission des écoles, de la dispersion des sites, de la gestion des laboratoires de recherche, des pratiques expérimentales, de la formation continue encore embryonnaire mais également de l'accent à mettre sur les moyens pédagogiques et du développement de la recherche, que le déficit d'emplois d'ATOS est en 2007 de 154 postes (247 personnes).

Parallèlement, les tâches externalisables l'ont été très largement - entretien des locaux et organisation des voyages sur marchés publics, maintenance informatique voire gestion de tout le parc, communication externe, gestion du site WEB, reprographie, gardiennage et formation continue, convention d'indemnisation forfaitaire UNEDIC, enseignement des langues, de la photo vidéo.

Les tâches mutualisables deviennent le principe qui guide l'organisation pédagogique après le master (HMO, DSA, doctorat) et les réseaux se développent autour des questions de gestion de marchés publics, d'observatoire des débouchés, d'hygiène, de sécurité et d'informatique.

Le ministère de la Culture et de la Communication a de son côté, ces cinq dernières années, manifesté l'importance désormais reconnue de son enseignement supérieur de l'architecture et, rompant avec « l'abandon » dans lequel se trouvaient les établissements précédemment, a accompli un effort de soutien financier et d'investissement très remarquable.

La politique de sanctuarisation des enseignants titulaires des écoles, confirmée par tous les récents ministres, a été un engagement fort, dans le contexte très rigoureux du non renouvellement d'une partie des départs à la retraite, qui, seule, a permis la mise en oeuvre effective de la réforme du LMD et l'inscription dans le cursus de l'enseignement de l'architecture de nouvelles exigences disciplinaires nécessaires au renouvellement des pratiques des architectes contemporains, comme une plus forte maîtrise des exigences de la construction et de la mise en oeuvre des matériaux, le traitement du projet urbain et du développement territorial, les questions du développement durable, celles de la réhabilitation et de la rénovation du patrimoine.

Cette sanctuarisation est aussi la condition de l'ouverture annuelle des concours de titularisation dans l'enseignement de l'architecture de praticiens et d'enseignants disposant des diplômes requis dans le cadre d'un enseignement supérieur dont l'absence avait, avant 2002, pénalisé la qualité de l'enseignement et sa capacité d'adaptation et de modernisation.

De la même manière, le programme immobilier lancé par la Direction de l'architecture et du patrimoine pour compenser l'absence d'entretien dans lequel les écoles ont été maintenues lorsqu'elles dépendaient du ministère de l'Équipement et l'indispensable évolution des locaux à une population étudiante qui avait durant ces années très fortement augmentée et posait donc des problèmes de sécurité, a représenté un investissement constant et significatif de la part du ministère de la Culture et de la Communication.

Sur les 20 Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture sous tutelle du ministère, 9 d'entre elles ont bénéficié d'une réhabilitation lourde, d'une extension ou de la création de nouveaux bâtiments adaptés à leur taille et à leurs missions. C'est le cas de Versailles, de Grenoble, de Montpellier, de Bordeaux, de Lille, de Paris Val-de-Seine. Paris Belleville, Nantes et Saint-Etienne sont en phase d'achèvement de leurs travaux et devraient s'installer dans leurs nouveaux locaux dès la rentrée 2008.

Compte tenu des écoles dont le patrimoine immobilier était récent ( Nancy, Marne la Vallée) ou encore satisfaisant, l'effort immobilier ne doit plus concerner dans les prochaines années que les écoles de Strasbourg, de Lyon, de Clermont-Ferrand, de Rennes, de Toulouse, de Marseille et de Paris La Villette.

## B. La nécessité d'une remise à niveau

### 1. L'accompagnement indispensable des réformes statutaires

Le statut des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture date de 1978 et les a érigées en établissements publics administratifs.

Lors de la réforme des études du LMD, un effort de modernisation du statut actuel a été engagé mais il correspondait plus à un aménagement qu'à une véritable réforme du statut. Les mesures prises à cette occasion ont ainsi permis d'offrir une plus grande stabilité dans la gouvernance des écoles en harmonisant les durées de mandats des membres élus et nommés des Conseils d'administration des écoles, évitant qu'elles se trouvent trop fréquemment en mobilisation électorale.

De même, afin d'assurer une plus grande liaison entre le Conseil d'administration et la Commission de la pédagogie et de la recherche (CPR), l'aménagement de 2005 a rendu possible la nomination dans la CPR d'enseignants élus au Conseil d'administration permettant de rendre plus fluide la constitution des programmes pédagogiques et de recherche et leur adoption institutionnelle.

Ces mesures sont toutefois aujourd'hui insuffisantes et la référence administrative du statut n'a plus de sens à l'heure où les écoles sont pleinement insérées dans l'offre d'enseignement supérieur français et européen. La légitimité et la reconnaissance de cette qualité passent par l'adoption par les Ecoles Nationale Supérieures d'architecture d'un statut d'EPSCP ( établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel) qui est celui de l'université comme des grandes écoles d'ingénieur, ou de l'agriculture.

Cette réforme statutaire, déjà engagée et négociée très largement par la Direction de l'architecture et du patrimoine avec l'enseignement supérieur, devrait intervenir dès le premier trimestre 2008. Les écoles d'architecture auraient jusqu'en 2012 pour basculer à leur rythme dans ce nouveau statut qui est indispensable à la pleine reconnaissance des écoles auprès de leurs partenaires en particulier dans le cadre de la politique de co-accréditation ou d'association des ENSA aux écoles doctorales.

C'est là un soutien politique qui est nécessaire de la part du ministère et qui est très attendu de la communauté des écoles.

L'évolution du statut des enseignants des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture représente un autre enjeu fondamental de la modernisation et de l'adaptation des écoles à l'environnement de l'enseignement supérieur. Elle implique à la fois une forte détermination politique du ministère de tutelle mais aussi une évolution importante de la capacité d'encadrement pédagogique et la création de nouveaux emplois d'enseignants.

Le statut actuel des enseignants titulaires des écoles a été largement calé sur celui des enseignants de l'université française, en particulier dans le principe du recrutement sur la base d'un concours national, et dans l'exigence de diplômes équivalents. Il s'en distingue cependant sur un point extrêmement important, celui des obligations de service qui imposent aux enseignants des écoles d'effectuer le double d'heures ( 320 contre 192) rendant particulièrement difficile l'investissement de ces enseignants dans la recherche sans laquelle il ne peut exister d'enseignement supérieur.

Un plan pluriannuel de création progressive d'enseignants chercheurs doit donc être porté pour affirmer les efforts déjà engagés et assurer le développement des politiques scientifiques qui existent partout en Europe et dont la France ne peut être absente dans les domaines de la ville, du bâtiment et du développement durable.

## 2. Les besoins humains et financiers

La création d'un doctorat en architecture doit s'accompagner d'un développement des moyens consacrés à la participation des écoles d'architecture aux écoles doctorales et d'un renforcement des moyens de la recherche en architecture et des équipes de recherche sur lesquelles s'appuient les écoles doctorales.

Si les instituts de recherche créés dans les écoles d'architecture ont plus de vingt ans, si des laboratoires ont cheminé à côté du CNRS d'abord comme associés et aujourd'hui comme siège d'UMR, les écoles sont confrontées aujourd'hui à la nécessité de **développer la recherche en architecture** et notamment en architecture et technique. Les questions de problématiques de mise en œuvre des matériaux par l'architecte revêtent aujourd'hui une importance considérable à l'exportation d'architecture et de savoir-faire et il faut que les écoles sachent s'affranchir des sciences sociales, qui demeurent certes une composante de l'interdisciplinarité mais ne doivent pas se substituer à toute la recherche architecturale. Les thèmes de recherche doivent porter sur la genèse des formes architecturales et urbaines certes (histoire et théorie) mais également sur l'architecture des territoires qui réconcilie l'architecture et la ville en entrelaçant les échelles, sur l'architecture et la société – raison spatiale et logique sociale, qualité de vie... – particulièrement sur l'architecture dans ses rapports à la technique et enfin sur la comparaison des architectures métropolitaines et d'Asie dont l'impact est considérable.

Pour bien mener recherche architecturale et doctorale, il faut que le ministère de la Culture et de la Communication alloue proportionnellement aux candidats autant d'allocations de recherche et de thèse que le ministère chargé de l'enseignement supérieur (besoin estimé : 40 allocations annuelles de 12.000 € soit 480.000 €/an). Il faut créer au ministère de la Culture et de la Communication par décret simple une fonction d'ATER telle qu'elle existe dans les universités pour permettre aux doctorant d'enseigner durant 3 ou 4 ans (sur des crédits d'enseignement).

Depuis le transfert de l'architecture de l'Equipement à la Culture, il n'y a plus de création d'emplois de techniciens ou d'ingénieurs de recherche dans les ENSA. Il serait souhaitable de renforcer les dotations globales de fonctionnement des écoles qui permettraient au moins d'améliorer les possibilités de recours à des vacataires de recherche (coût estimé : 300.000 €/an).

Les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture se trouvent par ailleurs aujourd'hui dans une situation de mobilisation des effectifs administratifs dont la polyvalence ne peut plus compenser l'insuffisance numérique. Le manque de près de 150 emplois à l'horizon 2012 doit pouvoir être progressivement comblé en s'appuyant sur le travail de rationalisation effectué par les ENSA de constitution d'un organigramme cible qui assure la lisibilité des besoins incompressibles des établissements et garantit l'allocation efficace des recrutements.

La pérennisation du LMD et des enseignements nouveaux indispensables qu'elle a rendue obligatoires dans le cursus implique l'octroi de subventions de base réajustées compte tenu des coûts supplémentaires induits par la réforme ( semestrialisation, multiplication des jurys, année d'HMOP...)

La finalisation du programme immobilier pour les écoles restant à traiter vient s'ajouter aux besoins que le ministère de la Culture et de la Communication doit pouvoir déployer sur les écoles.

Cet effort est évidemment dans le contexte actuel très lourd et ne peut se concevoir que dans le cadre d'une politique pluriannuelle. Il implique sans doute un effort interne de redéploiement des priorités et des crédits du ministère mais il peut aussi s'appuyer sur l'effort consenti par la nation en faveur de l'enseignement supérieur dont l'enseignement de l'architecture au ministère de la Culture est directement partie prenante.

Au moment en effet où le gouvernement se fixe comme objectif d'investir 5 milliards d'euros pour l'université, il nous apparaît déterminant d'associer l'enseignement de l'architecture à cette dynamique. L'ordre de grandeur de cette redistribution des moyens pour l'architecture et les ENSA serait de 500 euros par étudiant, soit 10 millions d'euros par an.

# annexes

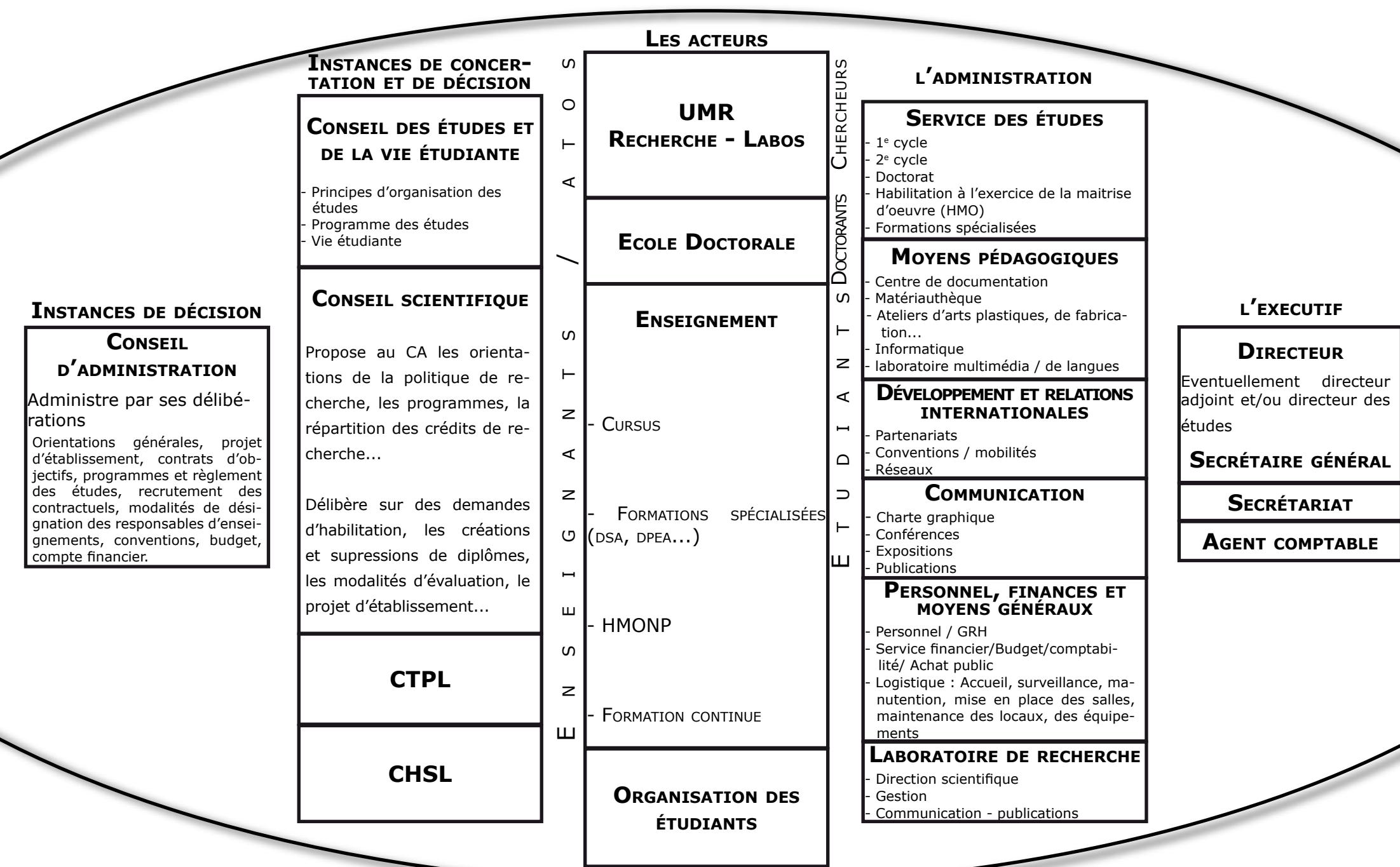
**ORGANIGRAMMES**

**TABLEAUX D'EFFECTIFS**

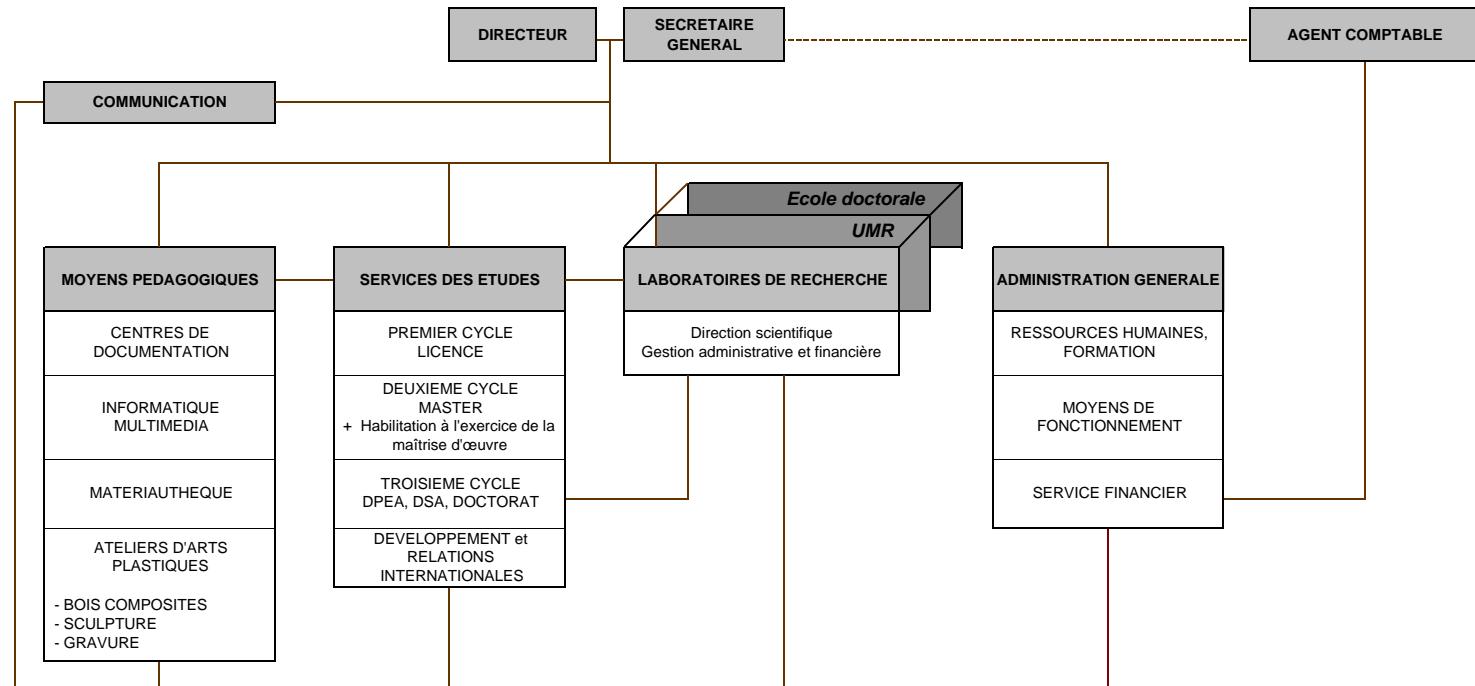
**CHIFFRES CLÉS DES ENSA**

**CARTE DES ENSA**

## AVANT PROJET D'ORGANISATION GÉNÉRALE - CONCERTATION / DÉCISION - DANS LA PERSPECTIVE DE L'EPSCP



ORGANIGRAMME ADMINISTRATIF (actuel pour certaines écoles et préfiguration EPSCP)



## Tableau de synthèse ATOS

Ecole	Effectif ATOS cible (titulaires+contractuels Etat+établissement)	Nombre de postes bugétaires (Etat+établissement)	Effectif Etat + établissement compte tenu des temps partiels	Besoin en postes budgétaires	Besoin en personnels ATOS titulaires ou contractuels	Emplois aidés et MAD (ETP)	Emplois précaires (ETP)
Belleville	58,75	40,00	36,40	18,75	22,35	4,00	6,70
Malaquais	56,50	49,00	39,40	7,50	17,10	0,00	1,00
Marne-la-Vallée	33,75	34,00	31,60	-0,25	2,15	0,85	1,20
Val-de-Seine	61,00	76,00	62,95	-15,00	-1,95	1,34	4,60
Versailles	53,50	48,00	38,20	5,50	15,30	8,80	5,10
La-Villette	64,25	66,00	64,20	-1,75	0,05	0,00	2,30
<b>Île-de-France</b>	<b>327,75</b>	<b>313,00</b>	<b>272,75</b>	<b>14,75</b>	<b>55,00</b>	<b>15,0</b>	<b>20,9</b>
Bordeaux	49,75	41,00	40,35	8,75	9,40	5,50	1,52
Bretagne	40,00	32,00	29,30	8,00	10,70	0,00	4,00
Clermont-Ferrand	37,75	38,00	36,00	-0,25	1,75	1,50	0,70
Grenoble	55,25	45,00	39,50	10,25	15,75	3,10	2,40
Lille	45,50	35,00	30,40	10,50	15,10	1,31	3,10
Lyon	49,25	34,00	28,70	15,25	20,55	2,00	1,00
Marseille	55,00	43,00	39,40	12,00	15,60	3,00	4,05
Montpellier	52,30	40,50	35,60	11,80	16,70	3,00	1,80
Nancy	45,75	33,00	28,40	12,75	17,35	2,50	5,60
Nantes	54,50	46,00	39,30	8,50	15,20	0,00	3,00
Normandie	33,75	31,00	29,20	3,50	4,55	0,00	0,20
Saint-Etienne	33,50	28,00	26,80	5,50	6,70	0,00	1,05
Strasbourg	47,00	27,00	23,40	20,00	23,60	0,00	0,00
Toulouse	54,00	41,00	34,20	13,00	19,80	2,00	4,50
<b>Régions</b>	<b>653,30</b>	<b>514,50</b>	<b>460,55</b>	<b>139,55</b>	<b>192,75</b>	<b>23,9</b>	<b>32,9</b>
<b>TOTAL</b>	<b>981,05</b>	<b>827,50</b>	<b>733,30</b>	<b>154,30</b>	<b>247,75</b>	<b>38,9</b>	<b>53,8</b>

### Effectif ATOS cible

ECOLES	Effectif étudiants 2006/2007 (total sauf formation permanente)	Poste ATOS (part fixe)	Postes ATOS (part variable en fonction du nombre d'étudiants)	TOTAL effectif ATOS cible 1 (part fixe + part variable)	Postes suppl. pour sites multiples	Postes suppl pour pratique opérationnelle	Postes suppl pour formation continue	Postes suppl pour formation permanente	Postes supplémentaires pour les laboratoires	Postes suppl pour les DESS, DEA, DPEA,,,	Effectif ATOS cible 2
Belleville	1 232	33,50	17,25	50,75	3,00				4	1,00	58,75
Malaquais	1 084	33,50	15,00	48,50	3,00	1			4		56,50
Marne la Vallée	578	33,50	0,00	33,50						0,25	33,75
Val de Seine	2 113	33,50	24,50	58,00	1,00				2		61,00
Versailles	1 022	33,50	15,00	48,50	1,00	1		0,25	2	0,75	53,50
La Villette	2 753	33,50	24,50	58,00	3,00			0,25	2	1,00	64,25
<b>Ile de France</b>	<b>8 782</b>	<b>201,00</b>	<b>96,25</b>	<b>297,25</b>	<b>11,00</b>	<b>2</b>		<b>0,5</b>	<b>14</b>	<b>3,00</b>	<b>327,75</b>
Bordeaux	984	33,50	14,50	48,00						1	0,75
Bretagne	670	33,50	5,25	38,75						1	0,25
Clermont FD	550	33,50	0,00	33,50	1,00			2,25	1		37,75
Grenoble	1 055	33,50	15,00	48,50		1		0,25	5	0,50	55,25
Lille	864	33,50	10,50	44,00				0,5	1		45,50
Lyon	884	33,50	12,25	45,75			0,25	1	2	0,25	49,25
Marseille	1 147	33,50	15,50	49,00			0,25	0,25	4	1,50	55,00
Montpellier	904	33,50	14,00	47,50	1,80		0,25	1,25	1	0,50	52,30
Nancy	762	33,50	8,75	42,25				1	2	0,50	45,75
Nantes	915	33,50	14,00	47,50	1,00	1	0,25	0,75	3	1,00	54,50
Normandie	530	33,50	0,00	33,50						0,25	33,75
St Etienne	439	33,50	0,00	33,50							33,50
Strasbourg	788	33,50	8,75	42,25	2,00		0,25	0,25	2	0,25	47,00
Toulouse	948	33,50	14,00	47,50	1,00		0,25		4	1,25	54,00
<b>Régions</b>	<b>11 440</b>	<b>469,00</b>	<b>132,50</b>	<b>601,50</b>	<b>6,80</b>	<b>2</b>		<b>7,5</b>	<b>27</b>	<b>7,00</b>	<b>653,30</b>
<b>TOTAL EA</b>	<b>20 222</b>	<b>670,00</b>	<b>228,75</b>	<b>898,75</b>	<b>17,80</b>	<b>4</b>		<b>8</b>	<b>41</b>	<b>10,00</b>	<b>981,05</b>

**DONNEES DE BASE SERVANT AUX CALCULS :**

ECOLES	Postes budgétaires ATOS considérés comme autorisés				Effectif ATOS réel							Postes vacants		EMPLOIS AIDES ET MAD		Nombre de faux vacataires (= tps incomplet, saisonniers, occasionnels 10 mois)		Pratique expérimentale/formation continue	Nombre d'emplois pratique expérimentale et formation continue	Recherche			lic. Pro DPEA DSA fin de DESS DEA	formations permanentes	Nombre de sites géographiques suppl. qui appellent une surveillance réelle
	sur budget Etat		sur budget école (contrats art. 4)	TOTAL	sur budget Etat nombre de personnes	compte tenu des temps partiels	sur budget école nombre de personnes	compte tenu des temps partiels	TOTAL nombre de personnes	TOTAL compte tenu des temps partiels	Nombre (vacants+ CLM)	Avant fait l'objet d'un avis de vacance	Nombre	ETP compte tenu des temps partiels	Nombre	ETP compte tenu des temps partiels	rattachement à une UMR	nombre de labos agréés	autres labos						
	TITU-LAIRES	CONTRAC-TUELS																							
Belleville	29	5	6	40	31	30,40	6	6,00	37	36,40	3	3	4	4	7	6,7	0	3	1	2	4	0	3		
Malaquais	30,0	15	4	49	37	35,40	4	4,00	41	39,40	9	7	0	0	1	1	2	1	2				3		
Marne-la-Vallée	25	3	6	34	26	25,70	6	5,90	32	31,60	2	1	1	0,85	3	1,2	0			1	1	0	0		
Val-de-Seine	46	15	15	76	54	49,60	15	13,35	69	62,95	7	5	2	1,34	5	4,6	0	0	1	1			1		
Versailles	33	6	9	48	32	29,70	9	8,50	41	38,20	6	4	10	8,8	6	5,1	1	1		2	1	3	1		
La-Villette	42	9	15	66	51	49,50	15	14,70	66	64,20	3				3	2,3	0		2	3	4	1	2		
<b>Ile-de-France</b>	<b>205</b>	<b>53</b>	<b>55</b>	<b>313</b>	<b>231</b>	<b>220,30</b>	<b>55</b>	<b>52,45</b>	<b>286</b>	<b>272,75</b>	<b>30</b>	<b>20</b>	<b>17</b>	<b>14,99</b>	<b>25</b>	<b>20,9</b>		<b>2</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>7</b>		<b>2</b>	<b>10</b>	
Bordeaux	32	3	6	41	35	34,35	6	6,00	41	40,35	1	1	6	5,5	4	1,522	0	1		4	3	0	0		
Bretagne	24	3	5	32	26	24,50	5	4,80	31	29,30	1	1	0	0	6	4	0	1		1	0	0	0		
Clermont-Fd	28	2	8	38	30	28,00	8	8,00	38	36,00	1	1	3	1,5	1	0,7	0	1	0	0	0	9	1		
Grenoble	26,0	9,0	10,0	45	31	30,10	10	9,40	41	39,50	4	2	4	3,1	4	2,4	1	1	1	4	2	2	1		
Lille	23	9	3	35	28	27,40	3	3,00	31	30,40	5	4	2	1,31	4	3,1	0		1			2	0		
Lyon	26	5	3	34	27	25,90	3	2,80	30	28,70	3	0	2	2	1	1	1	1	1	1	1	4	0		
Marseille	37	4	2	43	41	37,40	2	2,00	43	39,40	5	1	5	3	7	4,05	1	1	1	3	1	6	1		
Montpellier	25	5	10,5	40,5	26	25,10	10,5	10,50	36,5	35,60	3	1	3	3	3	1,8	1	1	1		3	2	5		
Nancy	20	10	3	33	28	25,40	3	3,00	31	28,40	3	2	3	2,5	10	5,6	0	1	1		2	4	0		
Nantes	40	4	2	46	39	35,90	2	3,40	41	39,30	4	4	0	0	4	3	2	0	1	2	2	4	3		
Normandie	24	2	5	31	25	24,00	5	5,20	30	29,20	2	1	0	0	1	0,2						1	0		
Saint-Etienne	23	1	4	28	23	22,90	4	3,90	27	26,80	1	1	0	0	2	1,05	0	0	0	0	0	0	0		
Strasbourg	25	0	2	27	22	21,40	2	2,00	24	23,40	2	2			2		1	1	1	0	1	1	2		
Toulouse	29	4	8	41	33	32,20	2	2,00	35	34,20	2	0	2	2	6	4,5	1	1	1	3	2	5	0		
<b>Régions</b>	<b>382</b>	<b>61</b>	<b>72</b>	<b>515</b>	<b>414</b>	<b>394,55</b>	<b>65,5</b>	<b>66,00</b>	<b>479,5</b>	<b>460,55</b>	<b>37</b>	<b>21</b>	<b>30</b>	<b>23,91</b>	<b>55</b>	<b>32,92</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>28</b>	<b>30</b>	<b>6</b>	
<b>Total</b>	<b>587</b>	<b>114</b>	<b>127</b>	<b>827,5</b>	<b>645</b>	<b>614,85</b>	<b>120,5</b>	<b>118,45</b>	<b>765,5</b>	<b>733,30</b>	<b>67</b>	<b>41</b>	<b>47</b>	<b>38,9</b>	<b>80</b>	<b>53,82</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>17</b>	<b>24</b>	<b>21</b>	<b>28</b>	<b>32</b>	<b>16</b>	

mars 2007

**EFFECTIFS ETUDIANTS 2006-2007**

ECOLES	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
	A+B		C+D+E+F			G+H		C+H		Formation permanente		I+J	
	Licence-master	HMO	Total formation initiale	Formations de spéciali. (lic. Pro, DPEA, DSA...)	Filière diplômante	Docto-rants	S/total sans DPLG ni f. perm.	cycle DPLG	Total sauf formation permanente	formation initiale + DPLG	Nb de stagiaires	Nb de jours-stagiaires	Effectif étudiant total
Belleville	716	40	756	90		65	911	321	1 232	1 077			1 232
Malaquais	768	26	794			22	816	268	1 084	1 062			1 084
Marne la-Vallée	521	21	542	30			572	6	578	548			578
Val-de-Seine	1 452		1 452			9	1 461	652	2 113	2 104			2 113
Versailles	788		788	92		36	916	106	1 022	894	17		1 039
La-Villette	1 589		1 589	84		13	1 686	1 067	2 753	2 656	35		2 788
<b>Ile-de-France</b>	<b>5 834</b>	<b>87</b>	<b>5 921</b>	<b>296</b>	<b>0</b>	<b>145</b>	<b>6 362</b>	<b>2 420</b>	<b>8 782</b>	<b>8 341</b>	<b>52</b>	<b>0</b>	<b>8 834</b>
Bordeaux (archi+paysage)	671		671	95		3	769	215	984	886			984
Bretagne	497	58	555				555	115	670	670			670
Clermont-Fd	425	56	481				481	69	550	550			550
Grenoble	740	91	831	68		23	922	133	1 055	964			1 055
Lille	663	69	732			5	737	127	864	859	27		891
Lyon	542	51	593	81	91		765	119	884	712	60		944
Marseille	785	45	830	128	20		978	169	1 147	999	25		1 172
Montpellier+La Réunion	746	31	777	53	29	8	867	37	904	814	109		1 013
Nancy	579	26	605	19		8	632	130	762	735			762
Nantes	684	16	700	55	36	4	795	120	915	820	56	624	971
Normandie	440	17	457	7			464	66	530	523			530
Saint-Etienne	354	27	381				381	58	439	439			439
Strasbourg	568	42	610	14	25	5	654	134	788	744	15		803
Toulouse	695	64	759	4	75	8	846	102	948	861			948
<b>Régions</b>	<b>8 389</b>	<b>593</b>	<b>8 982</b>	<b>524</b>	<b>276</b>	<b>64</b>	<b>9 846</b>	<b>1 594</b>	<b>11 440</b>	<b>10 576</b>	<b>292</b>	<b>624</b>	<b>11 732</b>
<b>Total</b>	<b>14 223</b>	<b>680</b>	<b>14 903</b>	<b>820</b>	<b>276</b>	<b>209</b>	<b>16 208</b>	<b>4 014</b>	<b>20 222</b>	<b>18 917</b>	<b>344</b>	<b>624</b>	<b>20 566</b>

# CHIFFRES CLÉS DES ENSA

Les 20 ENSA placées sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, couvrent l'ensemble du territoire. Deux d'entre elles comportent une section **paysage**.

## **Etudiants : une croissance continue des candidatures :**

Les 20 ENSA accueillent plus de **20.000 étudiants**, dont 45 % dans les écoles situées en Ile-de-France : 3 000 nouveaux étudiants en première année, dont 45 % titulaires d'un bac S ; 650 dans les formations de spécialisation (post-master) ; 620 architectes diplômés d'Etat (ADE), inscrits au cycle conduisant à l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMNOP).

5 écoles dispensent des cours dans le cadre de la **formation professionnelle continue**.

19 % des étudiants bénéficient d'une **bourse d'études**.

## **Un large accueil des étudiants étrangers :**

Les ENSA accueillent 3 000 étudiants étrangers, soit plus de 15 % de l'ensemble des étudiants. 40 % sont originaires d'Afrique, en particulier des pays du Maghreb, 26 % viennent d'Europe et 24 % d'Asie.

## **La parité est atteinte :**

Les étudiantes sont au nombre de 9 844 et représentent 51 % des effectifs... mais 54 % des quelques 1500 architectes diplômés d'Etat annuels.

## **Des formations post-master de plus en plus diversifiées :**

7 diplômes de spécialisation et d'approfondissement (DSA), accueillent d'ores et déjà plus de 100 étudiants. Plusieurs nouveaux DSA sont en cours de lancement.

12 écoles proposent des masters recherche ou des masters professionnels co-habités par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, accueillant à ce titre 257 étudiants.

15 diplômes propres des écoles d'architecture (DPEA), comptent 295 étudiants.

## **Un personnel enseignant largement composé de praticiens :**

990 enseignants, dont plus de 800 titulaires et 155 associés ; plus de 70 % sont **des praticiens**.

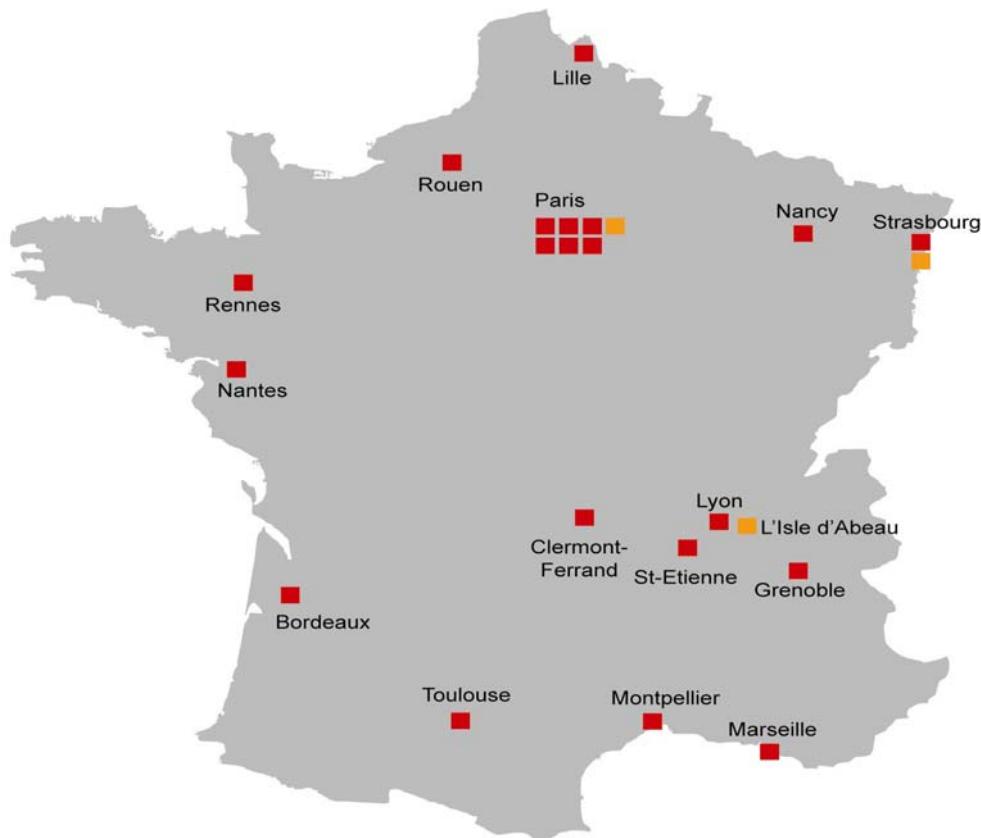
## **Une large ouverture à l'international :**

Plus de 700 conventions internationales ont été signées par les 20 ENSA, en Europe et dans le monde entier.

**646 personnels administratifs et techniques**, dits ATOS, assurent la gestion des établissements

**Le budget 2007** pour les 20 écoles nationales supérieures d'architecture s'élève à **52 millions d'euros**.

Carte des vingt Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture en France  
(sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication)



- |  |   |                                  |  |
|--|---|----------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Paris                 | Marne-La Vallée<br>Paris-Belleville<br>Paris-Malaquais<br>Paris-Val de Seine<br>Paris-La Villette<br>Versailles   | <input type="checkbox"/> Régions | Bordeaux (ENSA)<br>Bretagne<br>Clermont-Ferrand<br>Grenoble<br>Lille (ENSA)<br>Lyon<br>Marseille<br>Montpellier<br>Nancy<br>Nantes<br>Normandie<br>Saint-Etienne<br>Strasbourg<br>Toulouse |
| <input type="checkbox"/> Autres Etablissements | <ul style="list-style-type: none"><li>- Département Architecture de l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Strasbourg</li><li>- Ecole Spéciale d'Architecture (ESA), établissement privé, à Paris</li><li>- GIP des Grands Ateliers (Ville nouvelle de l'Isle d'Abeau)</li></ul> |                                  |  |